

**PORTANT SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES INTITULEE
REGIE SPORT MOLSHEIM**

LE MAIRE DE LA VILLE DE MOLSHEIM,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;
- VU** le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;
- VU** la délibération du conseil municipal n° 009/2/2020 en date du 01/07/2020 donnant délégation au maire pour la création, la modification et la suppression des régies communales ;
- VU** l'arrêté n° SF 2021/001 en date du 25/08/2021 portant création de la régie Sport ;
- VU** l'arrêté n° RH/2021/0439 en date du 25/08/2021 portant nomination du régisseur Stéphanie LA-PAGLIA et de son mandataire Jérémy AUBLIN ;
- VU** l'avis du comptable public assignataire en date du 21/05/2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie n° 30017 -SPORT à compter du 17/06/2025

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 17/06/2025. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : M. le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et au mandataire suppléant ;

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Fait à Molsheim, le 20 juin 2025

 Le Maire

Laurent FURST